

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

**Arrêté du 13 juillet 2018  
portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes**

NOR : **JUS.A.18.19.918.A**

**La garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 4 juin 1996 modifié par l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2018 portant institution d'une régie d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux ;

Vu l'agrément en date du 13 juillet 2018 donné par le contrôleur budgétaire et comptable près le ministère de la justice relatif à la nomination d'un régisseur d'avances et de recettes auprès du cabinet de la garde des sceaux.

**Arrête**

### **Article 1**

M. Yves BLONDEL, attaché d'administration, est nommé régisseur d'avances et de recettes de la régie d'avances et de recettes instituée auprès du cabinet de la garde des sceaux.

### **Article 2**

M. Yves BLONDEL est soumis à l'obligation de constituer un cautionnement pour un montant de 3 800 €.

### **Article 3**

M. Yves BLONDEL percevra une indemnité de responsabilité.

### **Article 4**

Monsieur Pascal OLIVE, intendant, et Madame Malika ZERFA (VILLAIN), adjointe administrative, sont nommés régisseurs d'avances et de recettes suppléants de la régie d'avances et de recettes instituée auprès du cabinet de la garde des sceaux.

### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le **13 JUIL. 2018**

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de cabinet,*

Sylvain LAVAL

